



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



Déposé / Reçu le

17 JUIN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise **0442 623 569**
Nom

(en entier) : **Compagnie Internationale de Participations**
(en abrégé)

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **avenue des Olympiades 2, 1140 Evere**

Objet de l'acte : Toutes les actions réunies en une seule main. Procuration pour les formalités de publication.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS SA
DECLARATION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2024

Toutes les actions réunies en une seule main.

L'organe d'administration reconnaît que suite à la cession de 10 actions de Compagnie Internationale de Participations SA, dont le siège est sis Avenue des Olympiades 2, 1140 Evere, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0442.623.569 RPM Bruxelles (division francophone) (la Société) à Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques SC, en abrégé SITA, ayant son siège à Avenue des Olympiades 2, 1140 Evere, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0403.150.410 RPM Bruxelles (division francophone) (SITA), toutes les actions de la Société sont réunies en une seule main, entraînant l'application de l'article 2:8, §4 du Code des sociétés et des associations.

Toutes les actions de la Société sont actuellement détenues par SITA.

L'organe d'administration octroie des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA, toute autre administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée, et toutes autres parties intéressées.

Signé,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)